FAQ : questions sur Peppol

Qargo prend en charge la facturation électronique Peppol pour les factures de vente et d'achat. De futures mises à jour ajouteront les pièces jointes et d'autres fonctionnalités.

Mis à jour 18 mai 2026

Q. Est-il possible d'utiliser Qargo comme point d'accès pour les factures de vente et les factures d'achat ?
R. Oui ! Les clients qui souhaitent configurer Qargo comme point d'accès doivent contacter leur responsable de compte pour lancer le processus. Une fois le compte configuré et actif, il est possible de commencer à envoyer des factures de vente et à traiter les factures entrantes.
Remarque : en cas de réception des factures d'achat, toutes les factures sont reçues, y compris les factures hors transport.

Q. Est-il possible de voir les factures de vente acceptées et/ou rejetées dans Qargo ?
*R. Oui, mais **uniquement** si Qargo est utilisé spécifiquement comme point d'accès.* Ce n'est pas pris en charge avec un autre service.

Q. Est-il possible d'envoyer des pièces jointes avec les factures de vente via les processus automatisés ?
*R. Oui ! Actuellement, il est possible d'envoyer la **facture** avec le CMR/POD en pièce jointe.* À noter : les utilisateurs doivent **accepter de recevoir des types de documents spécifiques** sur le réseau Peppol.

> ‼️ Lorsqu'un ***« Document requis »*** (CMR/POD) est associé à la tâche *« Envoyer vers Peppol »*, **au moins un document** (CMR/POD ou autre document de commande) est requis par commande. Les factures portant sur plusieurs commandes échouent si un document requis manque pour l'une des commandes.

Q. Est-il possible de recevoir des pièces jointes dans le flux des factures d'achat ? Par ex. : une facture accompagnée d'un POD est un cas courant.
R. Oui, ce flux est pris en charge. Il est préférable de savoir à l'avance quels types de documents seront envoyés. Une fois reçus, les documents sont automatiquement transmis au module de scan et de rapprochement des documents.

Q. Les avoirs seront-ils reçus via le flux des factures d'achat entrantes ?
R. Oui ! Les avoirs d'achat seront pris en charge.

Q. Que faire s'il faut approuver une facture d'achat avant de l'accepter ?
R. L'approbation des factures hors transport se fait via le système comptable. Pour tous les coûts liés au transport, le processus standard d'approbation Qargo s'applique.

Q. Est-il possible de rejeter une facture envoyée par erreur ?
R. Non. Ce n'est pas pris en charge actuellement dans la version initiale. Il est possible de définir la facture reçue sur **« Ignorée »**. Dans ce cas, merci de fournir des détails sur les cas où de mauvaises factures sont reçues. Par exemple, s'agit-il d'une autre entité financière ou d'une facture comportant des frais incorrects ?

Q. Comment savoir si une facture a bien été envoyée ? Une confirmation est-elle reçue après un envoi réussi ?
R. Non. La plateforme Qargo n'affiche aucune confirmation spécifique de l'envoi des factures. Une **tâche « Envoyer vers**

Peppol » spécifique est exécutée pour envoyer la facture. **Cette tâche n'est terminée** que si la facture a bien été envoyée.

Q. Comment se fait actuellement la transmission au réseau Peppol ? Quel langage technique / format est utilisé et quel type de fichier est transmis ?
R. Le format pris en charge est Openpeppol BIS billing 3.0 (https://docs.peppol.eu/poacc/billing/3.0/). Pour les tests, les fichiers de facture doivent être au format XML et peuvent être envoyés par e-mail directement au responsable de compte Qargo. Une documentation API est disponible et peut être consultée ici.

Q. La plupart des systèmes comptables indiquent si un client peut recevoir des factures via Peppol. Cette information sera-t-elle également affichée dans Qargo ?
R. Non. Cette information n'est pas affichée actuellement, mais dans le cadre du processus, Qargo vérifie si le client est enregistré avec un identifiant Peppol. Si **oui**, le toggle « Disponibilité Peppol » est automatiquement activé. Le « champ Destinataire Peppol » est automatiquement mis à jour et affiche « Autorisé ».

Q. Les factures doivent-elles d'abord être envoyées au client, puis via Peppol ? Ou la facture est-elle aussi envoyée directement au client lors du clic sur l'envoi via Peppol ?
R. À partir du 01/01/2026, l'envoi d'une facture par e-mail n'est plus nécessaire : seule la facture envoyée via Peppol fait foi. L'envoi d'une facture au client par e-mail et l'envoi via Peppol sont 2 tâches différentes dans Qargo. La facture est envoyée via le réseau Peppol, mais il reste possible d'envoyer une copie de la facture par e-mail. L'exécution de la tâche « *Envoi via Peppol »* n'est possible qu'après la comptabilisation.

Q. Est-il encore possible de modifier la facture lorsqu'elle est envoyée via Peppol mais pas encore au comptable ?
R. Non. La facture ne peut être envoyée via Peppol qu'après sa comptabilisation, après quoi plus aucune modification n'est possible sur la facture. Si les tâches sont réinitialisées dans Qargo et que la facture est modifiée, les utilisateurs reçoivent une erreur en tentant de la renvoyer via Peppol. Dans ce cas, la procédure correcte consiste à émettre un avoir, puis à refacturer.

Q. Comment savoir si le client utilise déjà Peppol ? Ou s'il faut simplement envoyer la facture ?
R. Il est possible de vérifier si le destinataire est déjà enregistré sur le réseau Peppol sur ce site web.

Q. Faut-il passer manuellement en revue tous les clients et les rechercher dans une base de données externe pour savoir s'ils utilisent Peppol ?
R. Non. Lorsque Peppol deviendra obligatoire, Qargo consultera la base de données Peppol pour rechercher l'identifiant Peppol. Si un identifiant Peppol est trouvé, Qargo configure le client.

Q. La fiche client est-elle vérifiée à chaque envoi de facture pour savoir si elle est déjà définie sur Autorisé ?
R. Non. Un message d'erreur s'affiche dans Qargo en cas de problème.